



Réactions de l'ADZRP à certains propos tenus par Monsieur GOELLNER

Un accident comme celui de BEYROUTH « **paraît plus qu'improbable** » à SAINT NAZAIRE ...

Plus qu'improbable ... vouloir soumettre ses observations aux règles mathématiques et prétendre

ainsi prévoir les événements avec la certitude des lois de la probabilité paraît bien audacieux.

L'accident est bien par définition « **imprévu et soudain** » ... Si un journaliste avait interrogé Serge Biechlin (ex directeur de l'usine AZF de Toulouse) le 20 septembre 2001 sur les risques d'explosion de son usine, il n'est pas difficile d'imaginer sa réponse ...

Et pourtant, le 21 septembre 2001 au matin, un stock de 300 tonnes de nitrate d'ammonium explose à 10 h 17, entraînant la mort de trente-et-une personnes, faisant deux mille cinq cents blessés et de lourds dégâts matériels dans un rayon de 7 km ...

Certes « **des accidents anciens ont conduit à prendre des précautions** » personne ne peut le nier.

Cependant affirmer que « **tout est sous contrôle** » semble assez optimiste. Les moyens mis en œuvre pour la sécurité du port sont certainement très contrôlés tout comme l'est également l'entreprise YARA.

Il y a effectivement peu d'industries sur le secteur qui peuvent rivaliser sur le nombre de visites effectuées par les inspecteurs de la DREAL mais également sur le nombre de Mises en Demeure dont elle fait l'objet ... Les visites de contrôle n'assurent donc pas malheureusement une sécurité optimale ...

Par ailleurs, Monsieur GOELLNER élude un peu rapidement le fait que YARA soit également pointée du doigt sur le plan de la sécurité : '**S'il y avait des problèmes sur la sécurité, ils seraient aussi sanctionnés** »

Faut-il rappeler que l'industriel a été mis en demeure (AP du 03 août 2018) concernant la mise en sécurité de la salle de contrôle de l'atelier de fabrication d'acide nitrique ? Ces travaux auraient dû être finalisés au 31 décembre 2016 comme mentionné dans l'AP du 15 septembre 2015.

Si le 03 juin dernier le sous-préfet nous informait dans un courrier que « *les travaux devaient être menés durant l'arrêt du mois de mai 2021 et finalisés dans les semaines suivantes* », nous découvrons que dans le cadre du dispositif « Vigilance renforcée » (mis en place par le Ministère de la Transition Écologique début juillet – voir article du 10 juillet ci-dessous) l'entreprise se voyait octroyer des délais supplémentaires pour finaliser cette mise en sécurité et ce jusqu'à la fin 2021...

« *L'absence de protection de la salle peut engendrer l'impossibilité pour le personnel chargé de la surveillance des installations d'effectuer dans les délais requis la mise en sécurité des installations notamment en cas de rejet de produits toxiques.* » Extrait de l'AP du 03 août 2018.

Nous pourrions également évoquer ici plusieurs manquements qui, s'ils peuvent paraître anodins, sont malgré tout de nature à contribuer au déclenchement d'un accident dans certaines conditions (stockage de big-bags d'engrais en attente d'expédition à l'extérieur dans une zone où les eaux pluviales stagnent, le stockage des engrais déclassés insuffisamment protégé de la pluie et parfois en dehors de la case dédiée, dégradation d'un Robinet d'Incendie Armé, présence d'engrais au sol ...).

Le rapport INERIS « Les engrais solides à base de nitrate d'ammonium » publié le 02 mai 2005 est très précis quant aux mesures de prévention/protection à mettre en œuvre :

« Selon le type de stockage, des mesures sont à respecter :

- En vrac

nettoyage de la cellule avant réception du produit obligatoire, différents types de produits séparés par des cloisons ou des distances au sol libre et propre, éviter la prise d'humidité par le tas,

- En sacs

sacs fermés et étiquetés, îlots de sacs de taille raisonnable, chemin libre et propre pour circulation des engins.

Enfin, si l'on consulte la base ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents, qui répertorie les incidents, accidents ou presque accidents qui ont porté, ou auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques ou à l'environnement), on peut y trouver 7 événements depuis 2013 qui ont concerné cette industrie, le dernier en date du 30 décembre 2019.

Au regard de ces différents éléments, il est bien difficile de partager les propos rassurants de Monsieur GOELLNER.

Oui l'entreprise YARA est fortement contrôlée, oui l'État suit la situation mais en conclure qu'un accident sur notre secteur est plus qu'improbable semble bien hasardeux, voire risqué.

De tels propos viennent malheureusement renforcer une nouvelle fois chez les habitants le sentiment que les acteurs concernés ne jouent pas le rôle de la transparence.